

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU COMITÉ DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2009
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

C-2009-12-09/09

COMPÉTENCE OPTIONNELLE "ÉCLAIRAGE PUBLIC"
RÉVISION DES CONTRIBUTIONS

(Mise à jour de la délibération C2008-12-09/03)

Le mercredi 9 décembre 2009 à 18h45, le comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 2 décembre 2009, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue à l'espace culturel Éole à Craponne.

Secrétaire de séance : Monsieur Henri DUHESME

Nombre de délégués en exercice112
Nombre de délégués titulaires présents56
Nombre de délégués suppléants présents.....9
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre de pouvoirs2
Nombre total de délégués ayant voix délibérative.....67

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire

B. DUPONT (titulaire de Sathonay Camp) donne pouvoir à P. ABADIE (Sathonay-Camp)
C. DUBOS (titulaire de Saint Priest) donne pouvoir à G.L. DEVINAZ (Villeurbanne)

PRÉSENTS

Délégués présents à la séance (x), excusés (e)

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS					
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR		G. VESSIERES		M. BALAIS		A. BONY	
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET		W. RAMOS		C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES	X	C. LABIE	X	F. LARTIGUE-PEYROU		A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	X	R. KINDLE	X	J-P. PERRET		R. VENDITTI	
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	M. SANS		E. BOURSEY	
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE		G. SOUY	X	B. DIALINAS		C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	e	J-C. KOHLHAAS	X	A. GUERRIER		A. GERON	X
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN		T. ELMASSIAN		A. ROUX		P. FAYOLLE	X
Charly	J. TOUILLON		M-L. RUE		M. GUERRIERI	X	E. FRISO	
Chasselay	J. PARIOST	X	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL		P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	e	J. CARTIER	X	J. DUPUIS		D. GAIDIER	
Communay	G. BELLEVILLE	X	J-P. CHONE	X	G. BARDENET		C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON	e	P. CORET	X	L. BESSON	X	C. PRADINAS	
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE	X	J-P. GANDELIN		E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	X	R. MARTIN		C. SANTINELLI	
Dardilly	J-F. FARGIER		J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX		G. LAMY	
Décines-Charpieu	V. BLANCHET		F. PIRET		B. MERCADER		F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	X	A. LELIEVRE		E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS		M. ATHANAZE		H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN	X	E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD		C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLERAN	X	A. ESCOURROU	X	L. FILLoux		C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON	X	O. BRUSCOLINI		A-M. LAVIALLE		L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON		M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM	e	S. CROZE	X	G. MICHAUD		B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME		D. ROYER	e	A. PIGEON		A. DARTOIS	
Irigny	G. RONY		P. BOSGIRAUD	X	G. ROBIN	X	A. SANLAVILLE	
Limonest	L-P. TARDY		J-L. BARBIER	e	C. PITANCE		A. MARQUES	X
Millery	P. DESCOTES	X	A. CASADO	X	R. THOLLET		P. BERARD	
Montanay	M. SEIGNER	e	J-P. BERNARD	e	C. ESCOFFIER		P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON		J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	L. BUFFARD		B. CHRETIN		P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI		P. LE GALL		G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	D. DELEAZ	X	P. FARNIER	X	B. CHENANI		D. CHIZAT	
Polemieux-au-Mt-d'Or	C. PILLONEL		D. POSNER	e	S. ULRICH			
Rillieux-la-Pape	N. APPELL		J-L. VEAU PERRIER	X	S. FITOUSSI		J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE		N. FERBER		G. JEGO	X	C. COMTE	
St-Cyr-au-Mt-d'Or	G. FRAPPIER	X	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS		J. WELKER	
St Didier-au-Mt-d'Or	J. MATHERON	X	C. DUBUIS		E. DEBARD		C. BASSET	
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR	X	C. BEN LEMBAREK		J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	X	J-P. CLEMENT		Y. GAVALT		D. LAFAURE	
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		A. BASTIE		G. CARTON	X	C. BEJANNIN	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	X	V. TOUTANT		D. YVOREL		Y. LAROYE	
St Priest	C. DUBOS	e	W. PLAZZI		F. BOTTURA		G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	X	P. CURTELIN	X	M. GERWIG		P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROU		C. BEAUFRERE		P. TEXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET		M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON		M. BARLET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	e	G. DURIEU		A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD	X	C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN		R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	X	J-B. RIO		M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT	X	D. GIRARD		B. MINASSIAN		Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGES		J. DEBORD	X	S. HOUDEAU	X	J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON			
Vénissieux	P. A. MILLET	X	E. BAFOUNTA	e	H. THIVILLIER		S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN		R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER		R. LLUNG		H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	e	E. MESNIER		G. DE BERNARDIS	

Les contributions des communes ayant transféré la compétence optionnelle "Éclairage Public" au SIGERLy, conformément aux statuts du syndicat et notamment son article 13, ont été établies par la délibération C2005-12-05/06 du 5 décembre 2006 et modifiées par la délibération C2008-12-09/03.

Elles peuvent s'écrire sous la forme :

$$\text{Contribution annuelle EP (€)} = \begin{array}{l} \text{Contribution fixe} \\ + \text{Quote-part fonctionnement} \\ + \text{Quote-part investissements} \end{array}$$

Le complément apporté ne concerne que la quote-part fonctionnement.

Il est rappelé que cette quote-part fonctionnement représente la part de la commune au fonctionnement de la compétence optionnelle. Elle dépend de la puissance installée, de la couverture en éclairage public de la commune et du nombre d'habitants sur la commune. Elle valorise les coûts globaux du syndicat pour l'achat d'énergie, la maintenance et l'entretien de tous les réseaux d'éclairage public mis à disposition du syndicat.

Elle s'écrit actuellement sous la forme :

$$QPf = 330 \times P_{installée} + 31 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + (2 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab})$$

avec :

$\tau_{ptslum/hab}$: représente la couverture en éclairage public de la commune

Nb_{hab} : représente la population de la commune (sur la base INSEE de début de mandat – Article 13 des statuts du syndicat)

$P_{installée}$: représente la puissance installée sur la commune (en kW)

Les modifications proposées sont conformes aux statuts du syndicat et aux modifications de prix constatées en 2009 et prévisibles pour 2010.

Compte tenu que :

- Les frais d'achat d'énergie pour les tarifs bleus ont augmenté de 1,9 % le 15 août 2009
- Des frais supplémentaires sont facturés par les prestataires pour améliorer la lisibilité de la consommation et de la facturation
- La cartographie de l'éclairage public a été mise en œuvre en 2009 et doit faire l'objet d'améliorations en 2010 (accessibilité et fiabilité)

il est proposé au comité d'intégrer l'évolution des prix dans la formule de calcul des contributions, soit la nouvelle formule :

$$QPf = 337 \times P_{installée} + 31 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab}$$

Le mode de calcul de la quote-part investissement et de la part fixe reste inchangé.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

Par : 66 voix Pour, voix Contre, 1 Abstention

- Ø ADOPTE la modification de la contribution de la compétence optionnelle "éclairage public" telle que décrite ci-dessus,
- Ø AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette modification.

Et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Syndicat.

Fait à Villeurbanne,
Le 14 décembre 2009

Le Président du Syndicat,
Signé : Pierre ABADIE



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

069-256900739-20091209-C20091209_09-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 17/12/2009
Réception par le préfet : 17/12/2009
Publication : 17/12/2009